

PV AGO 2011 Association Art-Logic

Objet : Procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire du 09 décembre 2011 de l'Association ART-LOGIC, établie au 249 ROUTE DU FER A CHEVAL à COLLONGES SOUS SALEVE (74160).

Le 09 décembre 2011, les membres de l'association ART-LOGIC se sont réunis à la salle Marius Jolivet à Collonges sous Salève en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) sur convocation du président. Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. L'assemblée était présidée par M. Stéphan Lamielle, président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, M Stéphane Stribick, secrétaire de l'association. Le Président a précisé que les convocations ont bien été envoyées 15 jours minimum avant la date de l'AGO. Le président a remercié les statuts de l'association. L'ensemble des documents ont été mis à disposition des membres le jour de l'AGO. Ils restent visibles *au siège de l'association et/ou sur le site Internet www.Art-logic.info*.

Ordre du jour :

Rapport moral et financier 2011 ;
Approbation des rapports moral et financier 2011 ;
Proposition d'activités et projections budgétaires pour l'exercice de 2012.

Ils a été fait lecture des différents rapports financiers et moraux.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants sont avancés :

1. Préparation d'exposition collective, lieux et financements ;
2. Événementiels artistiques, partenaires et mécénat ;
3. Formations et cours photographiques, candidats et formateurs.

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour.

Le rapport moral est adopté à *l'unanimité*.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Deux résolutions sont adoptées à l'unanimité :

1. Multiplication des prises de contacts et des expositions.
2. Projection budgétaire: Un minimum de 1000 euros est à conserver pour le fonctionnement courant de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H02. Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Collonges sous Salève, le 09 décembre 2011

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance